



**Éthiopie. « Nous allons vous effacer de cette terre »
Crimes contre l'humanité et nettoyage ethnique
dans le Tigré occidental**

Version courte

Tous droits de reproduction réservés.

Imprimé aux États-Unis d'Amérique.

ISBN : 978-1-62313-975-9

Couverture conçue par Rafael Jimenez

Amnesty International est un mouvement rassemblant 10 millions de personnes qui fait appel à l'humanité en chacun et chacune de nous et milite pour que nous puissions toutes et tous jouir de nos droits humains. Notre vision est celle d'un monde dans lequel les dirigeants et dirigeantes tiennent leurs promesses, respectent le droit international et sont tenus de rendre des comptes.

Essentiellement financée par ses membres et des dons individuels, Amnesty International est indépendante de tout gouvernement, de toute tendance politique, de toute puissance économique et de tout groupement religieux.

Nous avons la conviction qu'agir avec solidarité et compassion aux côtés de personnes du monde entier peut rendre nos sociétés meilleures.

Pour plus d'informations, veuillez consulter notre site Internet à l'adresse : <https://www.amnesty.org/fr>

Human Rights Watch s'engage à protéger les droits humains de toutes et de tous à travers le monde. Nous menons des enquêtes rigoureuses sur les violations des droits humains, les dévoilons au grand jour et incitons les détenteurs du pouvoir à respecter ces droits et à s'assurer que justice est rendue en cas d'abus. Human Rights Watch est une organisation indépendante et internationale qui travaille dans le cadre d'un mouvement dynamique mondial pour défendre la dignité humaine et faire avancer la cause des droits humains pour tous.

Human Rights Watch travaille à l'échelle internationale, avec des équipes présentes dans plus de 40 pays et des bureaux à Amsterdam, Beyrouth, Berlin, Bruxelles, Chicago, Genève, Goma, Johannesburg, Londres, Los Angeles, Moscou, Nairobi, New York, Paris, San Francisco, Sydney, Tokyo, Toronto, Tunis, Washington et Zurich.

Pour plus d'informations, veuillez consulter notre site Internet à l'adresse : <http://www.hrw.org>



Avril 2022

ISBN : 9781623139759

Index AI : AFR 25/5444/2022

Éthiopie. « Nous allons vous effacer de cette terre » Crimes contre l'humanité et nettoyage ethnique dans le Tigré occidental – Version courte

RÉSUMÉ ET RECOMMANDATIONS	4
ATTEINTES AUX DROITS HUMAINS LORS DES PREMIÈRES PHASES DE L'OFFENSIVE MILITAIRE DÉBUT NOVEMBRE 2020	5
ATTEINTES AUX DROITS HUMAINS DANS LE TIGRÉ OCCIDENTAL ENTRE NOVEMBRE 2020 ET JUIN 2021	6
ATTEINTES AUX DROITS HUMAINS DANS LE TIGRÉ OCCIDENTAL ENTRE JUIN ET DÉCEMBRE 2021	8
RÉSUMÉ DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS	9
AUX AUTORITÉS ÉTHIOPIENNES FÉDÉRALES ET RÉGIONALES	9
AUX ÉTATS MEMBRES DE L'UNION AFRICAINE ET DES NATIONS UNIES	10

RÉSUMÉ ET RECOMMANDATIONS

Goitom, 42 ans, est un agriculteur tigréen qui vivait à Adi Goshu, ville du Tigré occidental, vaste zone connue pour la culture du sésame, sorgho et coton et située dans la région du Tigré, dans le nord de l'Éthiopie. Le 17 janvier 2021, il a vu, impuissant depuis chez lui, comment les forces spéciales amharas et les milices locales ont battu et arrêté des membres de l'ethnie tigréenne dans sa ville. La population tigréenne avait déjà été l'objet depuis des mois d'actes d'intimidation de la part des autorités locales et des forces de sécurité amharas, et Goitom s'est donc réfugié dans une forêt toute proche jusqu'à la fin de cette nouvelle attaque. Il a attendu un jour, puis il a appelé ses proches à Adi Goshu, qui lui ont dit que des dizaines de personnes tigréennes avaient été arrêtées et exécutées sommairement au pont de la Tekezé. Il a déclaré :

La population tigréenne diminuait déjà chaque jour. Mais après le massacre de la Tekezé, les Tigréens et les Tigréennes ont fui en grand nombre. Il n'y avait plus rien à espérer. Nous n'appartenions plus à la ville ; et elle est tombée sous le contrôle d'autres personnes. Nous n'étions pas autorisés à vivre.

Craignant pour sa vie s'il restait sur place, Goitom, tout comme des milliers d'autres Tigréen-ne-s qui ont été contraints de fuir ou tout simplement expulsés de ce territoire, s'est dirigé vers l'est, en traversant la rivière Tekezé, vers la Zone nord-ouest du Tigré pour échapper aux autorités et aux forces de sécurité régionales amharas. Loin des regards du reste du monde, Goitom figurait parmi la première vague de Tigréen-ne-s fuyant les violences dans le Tigré occidental, des vagues qui se sont répétées pendant que le conflit a progressé et que l'attention du monde est passée à autre chose.

Depuis le début du conflit armé, le 4 novembre 2020, opposant les forces alliées au gouvernement fédéral éthiopien à celles associées au gouvernement régional du Tigré, dirigées par le Front populaire de libération du Tigré (FPLT), des centaines de milliers d'habitant-e-s tigréens du Tigré occidental ont été contraints de quitter leur foyer, victimes de menaces, de manœuvres d'intimidation et d'une campagne de violence et de déplacement forcé.

Les forces de sécurité amharas sous les ordres des autorités amharas et *walqayte* nouvellement nommées ont été responsables d'exécutions extrajudiciaires, de viols et d'autres actes de violence sexuelle dans toute la région. Le pillage à grande échelle des cultures et du bétail, ainsi que le dépouillement et l'occupation de maisons appartenant à des Tigréen-ne-s ont détruit les moyens de subsistance. La population tigréenne a été arrêtée massivement et placée en détention de façon arbitraire dans des lieux de détention formels et informels, où des personnes détenues ont été tuées, torturées et maltraitées. Les autorités régionales ont également mis en place des dispositions discriminatoires qui privent les Tigréen-ne-s de services de base et les empêchent d'accéder à l'aide humanitaire, et ont instauré des mesures qui semblent conçues pour supprimer leurs droits et leur présence dans la zone. Les Tigréen-ne-s ont fait l'objet d'insultes à caractère ethnique visant leur identité tigréenne et se sont vu interdire de parler leur langue, le tigrinya. Les personnes en situation de handicap et les personnes âgées ont été particulièrement touchées.

Le présent rapport s'est appuyé sur 427 entretiens et sur d'autres recherches menées entre décembre et mars 2022 par Amnesty International et Human Rights Watch, ainsi que sur des travaux effectués précédemment pour l'éclairage contextuel. Les deux organisations ont montré que depuis novembre 2020 dans le Tigré occidental, les autorités civiles et les forces de sécurité de la région Amhara se sont rendues responsables, avec l'assentiment et la possible participation des forces fédérales éthiopiennes, d'atteintes graves et nombreuses aux droits humains, qui ont

été perpétrées dans le cadre d'une attaque généralisée et systématique visant la population civile tigréenne, et qui sont constitutives de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre. Il s'agit notamment d'homicide, de disparitions forcées, de torture, d'expulsion ou de transfert forcé, de viol, d'esclavage sexuel et d'autres violences sexuelles, de persécution, d'emprisonnement illégal et d'extermination présumée ainsi que d'autres actes inhumains.

Amnesty International et Human Rights Watch ont montré que les autorités ainsi que les forces spéciales et les milices de la région Amhara sont responsables, avec la complicité des forces fédérales, de nettoyage ethnique contre les Tigréen-ne-s du Tigré occidental. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un terme juridique formel ou d'un crime reconnu par le droit international, le « nettoyage ethnique » a été défini dans le rapport final de la Commission d'experts des Nations Unies sur l'ex-Yougoslavie comme une politique délibérée conçue par un groupe ethnique ou religieux visant à faire disparaître, par le recours à la violence et à la terreur, des populations civiles appartenant à une communauté ethnique ou religieuse distincte dans certaines zones géographiques. Comme l'indique clairement ce rapport, la campagne de nettoyage ethnique dans le Tigré occidental a été menée en recourant à de graves atteintes aux droits humains et au droit humanitaire international, y compris des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité.

Les tensions qui couvent dans le Tigré occidental et les atteintes aux droits humains qui ont été commises, pendant de nombreuses années, surtout par les forces de sécurité régionales du Tigré à l'encontre des membres des ethnies amharas et *walqaytes* (des populations parlant le tigrinya et l'amharique qui vivent traditionnellement dans les hauts plateaux du Tigré occidental) ont servi de toile de fond aux violences physiques et à l'expulsion des populations tigréennes de la région. La prise de contrôle par les autorités régionales amharas du Tigré occidental, une zone administrative faisant frontière avec le Soudan à l'ouest, l'Érythrée au nord et la région Amhara voisine au sud, représente un bouleversement brutal des modifications du tracé contesté des divisions intérieures de l'Éthiopie, qui ont été adoptées en 1992 par le gouvernement fédéral éthiopien dirigé par le Front populaire de libération du Tigré (FPLT).

À cette époque, les limites intérieures de l'Éthiopie avaient été redessinées conformément aux recommandations d'une commission gouvernementale sur les frontières, et les districts qui composent le Tigré occidental, qui relevaient auparavant de l'autorité administrative de l'ancienne province de Begemdir, ont été intégrés à l'État régional du Tigré. Depuis lors, des activistes amharas qui vivaient dans le Tigré occidental ou dans la région Amhara ont contesté cette décision du gouvernement. Le gouvernement a réagi en réprimant, parfois par la violence et la force, les personnes qui tentaient d'affirmer leur identité amhara sur le territoire et de faire valoir leurs revendications auprès du gouvernement régional et fédéral. En novembre 2020, l'éclatement du conflit a mis en lumière ces revendications anciennes et restées sans réponse : les forces régionales amharas, ainsi que les forces fédérales éthiopiennes, ont saisi ces territoires et déplacé la population civile tigréenne dans le cadre d'une violente campagne de nettoyage ethnique.

ATTEINTES AUX DROITS HUMAINS LORS DES PREMIÈRES PHASES DE L'OFFENSIVE MILITAIRE DÉBUT NOVEMBRE 2020

Lorsque le conflit armé a éclaté le 4 novembre 2020, de violents combats, initialement centrés sur le territoire administratif du Tigré occidental ont opposé les forces tigréennes aux Forces de défense nationale éthiopiennes (ENDF) et les forces alliées de la région Amhara, notamment les forces spéciales de police de la région Amhara (ASF), les milices amharas et les milices irrégulières connues sous le nom de « Fano ». Les forces fédérales et alliées ont bombardé des villes et des villages, notamment la ville de Humera à partir de la frontière érythréenne. Les forces tigréennes ont arrêté et auraient exécuté sommairement des informateurs présumés du gouvernement au cours des combats, mais elles ont été rapidement repoussées hors du Tigré occidental.

En l'espace d'une dizaine de jours, les forces fédérales éthiopiennes et les forces alliées ont perpétré dans toute la zone de nombreuses atteintes aux droits humains constitutives de crimes de guerre contre les populations tigréennes. Elles ont détruit des villages et des localités, elles ont pillé biens, bétail et récoltes et se sont livrées à des exécutions extrajudiciaires, des détentions arbitraires, des actes de torture et d'autres mauvais traitements contre des civils tigréens, des sympathisants présumés du FPLT et des membres de la milice tigréenne locale. Ces violences ont forcé des dizaines de milliers de Tigréen·ne·s à fuir au Soudan voisin, à l'ouest, et au centre du Tigré, à l'est.

La ville de Mai-Kadra, située près de la frontière avec le Soudan, a été le théâtre du premier massacre de grande ampleur dont il a publiquement été fait état dans le cadre de ce conflit. Le 9 novembre, à partir du milieu de l'après-midi, un grand nombre de civil·e·s amharas ont été battus, poignardés et tués à coups de couteau, de machettes et de haches par des miliciens et des habitants tigréens. Plus tard dans la soirée, les attaquants amharas ont riposté, tuant et blessant des Tigréen·e·s. Les violences ont fait environ 229 morts. De plus, une centaine de blessés, surtout des habitants et des travailleurs amharas, ont été conduits dans les hôpitaux et les centres de santé des environs. Une enquête conjointe de la Commission éthiopienne des droits de l'homme (EHRC) et du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH) a également révélé que plus de 200 personnes avaient été tuées.

Après la prise de contrôle de Mai-Kadra le 10 novembre par les forces fédérales et ses alliées, les forces spéciales et les milices amharas ont, au cours des jours suivants, pris pour cible les Tigréen·ne·s dans une vague de tueries en représailles. Les habitant·e·s tigréens qui n'avaient pas fui ont été placés en détention dans des centres de détention officiels et provisoires. Les biens des Tigréen·ne·s ont été pillés et occupés, tandis que les forces de sécurité ont fait obstacle à ce que des secours soient apportés aux habitant·e·s tigréens détenus, avant d'organiser leur expulsion définitive du Tigré occidental fin décembre 2020.

Le massacre du 9 novembre à Mai-Kadra a été associé à une série de facteurs locaux, notamment des tensions qui existaient déjà dans la ville parmi et entre les habitants et les travailleurs venant de l'extérieur de la ville ; la proximité de la localité avec des combats évoluant rapidement entre parties belligérantes et des rumeurs. Les récits divergents sur ce qui s'est passé pendant le massacre ont alimenté la haine, la peur mutuelle et la méfiance bien au-delà de la ville. Les récits du massacre ont été utilisés comme instrument de mobilisation pour soutenir et justifier les efforts de guerre des autorités fédérales et régionales amharas. Dans d'autres parties du Tigré occidental, les récits sur ce qui s'est passé à Mai-Kadra ont déclenché des représailles contre la population tigréenne. Dans les jours qui ont suivi le 9 novembre, les persécutions contre la population tigréenne commises dans la ville, notamment des homicides ciblés, des pillages, des détentions massives et l'expulsion organisée subie ultérieurement par les Tigréen·ne·s, se sont répétés de façon systématique et déployés sur l'ensemble du territoire dans l'année qui a suivi.

ATTEINTES AUX DROITS HUMAINS DANS LE TIGRÉ OCCIDENTAL ENTRE NOVEMBRE 2020 ET JUIN 2021

Pour les nombreux hommes, femmes et enfants tigréens restés dans le Tigré occidental, les violences n'ont pas cessé après que les forces fédérales et alliées ont pris son contrôle. Les autorités régionales amharas ont pris en charge l'administration du Tigré occidental, ce qui est toujours le cas. Les autorités provisoires ont été issues de la communauté locale *walqayte* et amhara du Tigré occidental, tout comme de la région Amhara.

Les autorités nouvellement nommées ont instauré un système prévoyant des mesures discriminatoires à caractère ethnique qui privent les Tigréen·ne·s de liberté de mouvement et d'accès aux terres agricoles, ainsi que de la possibilité de parler le tigrinya, la langue locale de la

population tigréenne. Les habitant-e-s du Tigré ont décrit comment les autorités et les forces de sécurité nouvellement nommées dans le Tigré occidental avaient limité, et parfois entièrement bloqué, leurs possibilités de bénéficier des aides essentielles disponibles. Les milices amharas et Fanos, parfois aux côtés d'habitants non tigréens et des forces fédérales érythréennes, ont pillé les récoltes et des dizaines de milliers de têtes de bétail, la base de la survie économique et des moyens de subsistance de ces populations tigréennes majoritairement agricoles de la région, les laissant avec très peu de moyens de survie et sans autre choix que de partir. Les autorités et les forces de sécurité ont commencé à arrêter les Tigréen-ne-s par milliers.

Dans plusieurs villes, comme Humera, Ruwassa, Adi Goshu, Adebai et Baeker, les projets visant à expulser la population tigréenne de la région ont fait l'objet de discussions et de manifestations publiques. Les administrateurs locaux ont ouvertement discuté de ces projets lors de réunions ouvertes au public dans la ville. Des pancartes ordonnant aux Tigréen-ne-s de partir ont été affichées, et il y a eu des tracts donnant aux membres de l'ethnie tigréenne 24 heures ou 72 heures pour partir sous peine d'être tués. Les autorités provisoires et les responsables des forces de sécurité répétaient des slogans tels que « Les Tigréens doivent être à l'est de la rivière Tekezé » et « Ici, c'est la terre des Amharas », ce qui montre bien que la population tigréenne a été chassée.

Le 17 janvier 2021, la milice Fano et des habitants *walqayte* et amharas de la région ont arrêté des dizaines d'hommes tigréens de la ville d'Adi Goshu. Des membres des Forces spéciales amharas ont conduit le même jour une soixantaine d'entre eux au pont de la rivière Tekezé où ils ont été exécutés sommairement. C'est le massacre auquel Goitom a échappé. Selon des habitant-e-s et les quelques hommes ayant survécu, ce massacre a été commis en représailles pour les lourdes pertes subies par les forces spéciales amharas dans des combats contre les forces tigréennes la nuit précédente. La persécution de la population tigréenne à Adi Goshu s'est intensifiée à la suite du massacre, provoquant un exode massif de la population tigréenne de la ville. Pendant plusieurs semaines, les Tigréen-ne-s qui fuyaient en traversant le pont de la Tekezé ont pu voir les corps, restés sans sépulture, qui servaient de rappel terrifiant des atrocités commises.

Amnesty International et Human Rights Watch ont montré que les autorités du Tigré occidental ont privé les populations tigréennes des ressources essentielles à leur survie et les ont contraintes à fuir au Soudan ou dans d'autres parties du Tigré. Dans certains cas, les autorités locales ont fourni les moyens d'expulser de force les Tigréen-ne-s de la zone, en affrétant des camions ou des bus pour les conduire au pont de la Tekezé depuis leur domicile ou leur lieu de détention, le pont délimitant la zone nouvellement placée sous le contrôle des autorités amharas. Avant de permettre aux Tigréen-ne-s de le traverser, les forces de sécurité amharas qui y tenaient le dernier poste de contrôle confisquaient leurs cartes d'identité et les titres de propriété les liant aux terres du Tigré occidental, en les sommant de ne plus revenir. Les forces de sécurité ont également empêché les Tigréen-ne-s qui fuyaient les violences sévissant dans d'autres parties du Tigré de pénétrer dans la Zone ouest.

Le déplacement forcé s'est intensifié fin février et en mars et a entraîné une augmentation du nombre de personnes déplacées internes tigréennes dans des villes situées à l'est de la rivière Tekezé, comme Shire, Sheraro et Aksoum, qui se trouvent dans le centre et le nord-ouest du Tigré. C'est là où, pendant des mois, beaucoup ont vécu dans des camps pour personnes déplacées surpeuplés. En juin 2021, une évaluation préliminaire réalisée par l'administration fédérale provisoire du Tigré a estimé que 723 000 personnes déplacées du Tigré occidental avaient été enregistrées dans d'autres parties du Tigré, tandis que l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) avait recensé 51 207 réfugiés dans l'est du Soudan en janvier 2022. Pendant ce temps, les autorités provisoires et les responsables de la région Amhara ont demandé que des habitant-e-s de la région Amhara s'installent dans l'ouest du Tigré, avec des promesses de maisons et de terres disponibles.

ATTEINTES AUX DROITS HUMAINS DANS LE TIGRÉ OCCIDENTAL ENTRE JUIN ET DÉCEMBRE 2021

Au moment où les forces tigréennes ont repris de nombreuses parties du Tigré à la fin du mois de juin, les autorités et les forces amharas ont intensifié les arrestations et les homicides arbitraires à l'encontre des habitant·e·s tigréens qui étaient restés dans l'ouest du Tigré, en particulier dans la ville frontalière de Humera et dans des villes et villages environnants. En août, au moment où des habitant·e·s tigréens étaient rassemblés lors de rafles et tués, des dizaines de corps mutilés et attachés ont été découverts dans la rivière Tekezé, qui marque la frontière de facto entre le Tigré occidental et le Soudan. En novembre, les rafles et les déplacements forcés se sont à nouveau intensifiés dans les villes de Humera, Adebai et Rawyan. Les forces spéciales amharas, la milice Fano, parfois aux côtés de forces érythréennes, y ont arrêté des hommes tigréens et ont délogé un grand nombre de femmes, enfants et personnes âgées tigréens, avant de les expulser de force vers la rivière Tekezé. Des milliers d'autres hommes et femmes, adultes et adolescents, sont restés dans des centres de détention, où ils ont été confrontés à des conditions mettant leur vie en danger, notamment la torture, la faim et la privation de soins médicaux dans des lieux surpeuplés.

Au regard de l'ampleur des déplacements forcés et des exodes, des atteintes aux droits humains et du nombre de lieux concernés dans la Zone, force est de constater un certain degré de contrôle, de coordination et de détermination de la part des autorités supervisant les forces et les milices régionales amharas, qui semblent avoir pour but de terroriser et d'expulser directement les Tigréen·ne·s du Tigré occidental.

Les efforts du gouvernement éthiopien pour mettre fin à ces graves atteintes aux droits humains ou en sanctionner les responsables ont été largement insuffisants. Les autorités fédérales et régionales ont rejeté les allégations de nettoyage ethnique, en réagissant notamment à une déclaration du secrétaire d'État américain Antony Blinken, en février 2021, selon laquelle « des actes de nettoyage ethnique avaient été commis dans l'ouest du Tigré ». Depuis lors, les autorités fédérales ont enquêté sur les informations faisant état du massacre d'habitant·e·s et de populations amharas à Mai-Kadra, mais ont peu agi pour enquêter sur les atteintes aux droits humains qui sont commises dans ce conflit à l'encontre des populations civiles tigréennes dans l'ouest du Tigré. Au contraire, le fait que le gouvernement continue de rejeter les récits des réfugié·e·s qui ont fui leur domicile afin de trouver refuge au Soudan, et qu'il qualifie de « faux » les rapports fiables faisant état d'homicides et de détentions dans l'ouest du Tigré, n'a fait que dissimuler davantage ce qu'ont vécu les différentes victimes.

Amnesty International et Human Rights Watch ont pris contact avec un certain nombre de représentants et d'agences du gouvernement fédéral éthiopien pour solliciter leur réaction aux conclusions de ce rapport, mais seul le gouvernement régional amhara a répondu. Dans sa lettre de réponse, le gouvernement amhara n'a pas fourni de preuves contraires ni réfuté nos conclusions spécifiques, mais a plutôt accusé les allégations contre « le peuple, la gouvernance et les forces de sécurité » comme étant « infondées » et « provocantes ». Il a décrit nos conclusions comme étant « sans fondement » et les « accusations relatives à l'expulsion de la population tigréenne », de ce qu'il a désigné comme la région Amhara, comme étant « cyniques ».

Les crimes décrits dans ce rapport, même s'il ne s'agit pas d'un compte rendu complet et exhaustif des atteintes aux droits humains commises dans le Tigré occidental, doivent donner lieu à un établissement des responsabilités et à des réparations significatives. Les autorités éthiopiennes doivent permettre aux organisations humanitaires de se rendre sur place en toute sécurité, tout en autorisant les observateurs indépendants des droits humains, notamment la Commission d'enquête établie par la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, et la Commission internationale d'experts des droits de l'homme sur l'Éthiopie établie par les Nations Unies, à accéder aux zones de conflit en Éthiopie, y compris dans le Tigré occidental.

Une réponse mondiale coordonnée est nécessaire pour garantir l'obligation de rendre des comptes face à ces agissements. Les Nations Unies, l'Union africaine et les partenaires internationaux et régionaux de l'Éthiopie doivent prendre des mesures concrètes pour réclamer la protection immédiate de toutes les populations, y compris les populations tigréennes menacées qui sont restées dans le Tigré occidental. Ils doivent également soutenir sans délai le travail de la Commission internationale indépendante d'experts des droits de l'homme sur l'Éthiopie des Nations unies et veiller à ce qu'elle soit opérationnelle pour enquêter sur les allégations d'atteintes aux droits humains et de crimes de guerre présumés perpétrés par toutes les parties au conflit dans le nord de l'Éthiopie depuis novembre 2020. De nombreux Tigréen-ne-s interrogés dans le cadre de cette recherche espéraient que les violences cesseraient et que le monde saurait enfin combien ils souffrent. Les États doivent faire en sorte que la souffrance de ces populations ne soit pas ignorée ; ils doivent faire pression pour qu'une justice digne de ce nom soit rendue et que des réparations soient accordées aux victimes pour les graves crimes commis.

RÉSUMÉ DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

AUX AUTORITÉS ÉTHIOPIENNES FÉDÉRALES ET RÉGIONALES

- **Donner publiquement** l'ordre aux forces de sécurité fédérales et régionales de mettre un terme à toutes les violations du droit international relatif aux droits humains et du droit international humanitaire à l'encontre des populations tigréennes dans le Tigré occidental et ailleurs.
- **Démobiliser et désarmer** immédiatement toutes les forces irrégulières abusives dans le Tigré occidental, comme les Fanos et d'autres milices.
- **Relever de leur fonction les fonctionnaires civils, y compris ceux de l'autorité provisoire amhara, ainsi que les membres des forces de sécurité issues des forces spéciales amharas et des forces fédérales éthiopiennes** impliquées dans des graves atteintes aux droits humains dans le Tigré occidental, en attendant les conclusions des enquêtes approfondies sur leurs agissements.
- **Prendre des mesures disciplinaires ou poursuivre en justice**, selon le cas, les personnes responsables d'avoir commis des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre dans le Tigré occidental depuis novembre 2020. Mener des enquêtes sur les trois personnes nommées dans ce rapport.
- **Dans le cadre d'un accord consensuel entre les parties belligérantes, autoriser le déploiement, dans l'ouest du Tigré, d'une force internationale de maintien de la paix sous l'égide de l'Union africaine**, disposant d'un mandat solide et des moyens suffisants pour protéger les civil-e-s, promouvoir les droits humains et créer un environnement propice à l'acheminement de l'aide humanitaire.
- **Libérer sans délai toutes les personnes détenues arbitrairement dans l'ouest du Tigré.** Les autorités provisoires et les forces de sécurité amharas doivent également rendre immédiatement publiques toutes les informations relatives aux personnes tigréennes qui ont été placées en détention depuis le début du conflit en novembre 2020 dans le Tigré occidental. Les autorités éthiopiennes doivent immédiatement autoriser les organisations humanitaires internationales à accéder aux sites de détention formels et

informels sans notification préalable, et apporter une aide d'urgence aux personnes détenues en leur fournissant de la nourriture, de l'eau et des soins médicaux.

- **Rétablir immédiatement les services de base et faciliter un accès sûr, durable et sans entrave des organisations humanitaires** à toutes les populations touchées dans le Tigré, supprimer les restrictions bureaucratiques et physiques imposées aux organisations des Nations Unies et aux organisations humanitaires qui empêchent de façon injustifiée la fourniture de l'aide, et permettre une supervision et un contrôle indépendants de l'aide.
- **En concertation avec les populations déplacées** et avec la participation des organisations des Nations Unies compétentes, **établir un organisme indépendant capable d'organiser et de surveiller des retours qui soient sécurisés, volontaires, bien informés et respectueux**. Veiller à ce que le retour des personnes déplacées et des réfugié-e-s s'effectue conformément aux normes internationales, sur une base volontaire, et en veillant à la sécurité et à la dignité des populations de retour.
- Veiller à ce que tout mécanisme conçu pour régler les différends entre groupes, concernant notamment les frontières administratives, soit établi **en concertation avec un grand nombre de parties prenantes et d'institutions indépendantes**, et fonctionne dans le plein respect des droits humains de la personne, notamment en garantissant le droit au retour.

AUX ÉTATS MEMBRES DE L'UNION AFRICAINE ET DES NATIONS UNIES

- **Faire pression sur toutes les parties au conflit pour qu'elles facilitent immédiatement un accès sûr, durable et sans entrave à l'aide humanitaire dans les zones touchées par le conflit**. Demander instamment au gouvernement éthiopien de rétablir immédiatement les services de base, notamment les services bancaires, les communications et l'électricité dans la région du Tigré. Les États membres de l'Union africaine et des Nations unies doivent également faire pression sur les autorités fédérales et régionales éthiopiennes afin qu'elles permettent aux observateurs des Nations unies chargés de la protection des droits humains d'accéder rapidement au Tigré occidental.
- **Les États membres du Conseil de sécurité doivent inscrire l'Éthiopie à son ordre du jour officiel** et instituer un embargo complet sur toutes les livraisons d'armes à l'ensemble des parties au conflit dans le nord de l'Éthiopie, ainsi qu'établir un organe de surveillance des Nations unies chargé de rendre compte de la mise en œuvre de l'embargo.
- **Soutenir, dans le cadre d'un accord consensuel entre les parties belligérantes, le déploiement d'une force internationale de maintien de la paix conduite par l'Union africaine dans le Tigré occidental**, avec un mandat robuste et des moyens pour protéger les civil-e-s, promouvoir les droits humains et créer un environnement propice à l'acheminement de l'aide humanitaire.
- **En concertation avec les populations déplacées et avec la participation des organisations des Nations Unies compétentes, aider à la mise en place d'un organisme indépendant capable d'organiser et de surveiller des retours** qui soient sécurisés, volontaires, bien informés et respectueux.
- Compte tenu de la gravité des crimes décrits dans ce rapport, **la Commission internationale d'experts des droits de l'homme sur l'Éthiopie des Nations unies doit**

inclure les événements survenus dans l'ouest du Tigré depuis novembre 2020 dans le cadre de ses enquêtes, identifier les personnes responsables, lorsque cela est possible, et **faire des recommandations sur la manière dont les responsables peuvent être amenés à rendre des comptes notamment par le biais d'organes de justice nationaux, régionaux et internationaux.**

- Appuyer, en vertu du principe de la compétence universelle et conformément aux lois nationales, **les enquêtes sur les personnes vraisemblablement impliquées dans des crimes graves au regard du droit international ainsi que soutenir leurs poursuites judiciaires.**